

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.053 Séance du **DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 6 mai 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

3 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Montants des subventions EJE 2025 Dérogation scolaires – Participation financière des communes de résidence (hors communes d’Annemasse-Les Voirons Agglomération) aux frais de scolarité Année scolaire 2024/2025

Il convient de fixer le montant de la participation financière aux communes de la communauté d’agglomération « Annemasse-Les Voirons Agglomération » pour les enfants résidant dans l’une de ces communes et scolarisés dans une école de Vétraz-Monthoux pour l’année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité,

ARTICLE UNIQUE : FIXE à 180,00 € le montant de la participation par enfant scolarisé dans une école de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 15/05/2025



La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.